

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**BACHELIER : EDUCATEUR SPECIALISE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF :
STAGE D'INSERTION**

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ET DE L'ÉDUCATION

**CODE : 983031 U36D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme du Conseil général**

BACHELIER EDUCATEUR SPECIALISE EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF : STAGE D'INSERTION

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant en situation d'activité professionnelle, de s'insérer dans un des secteurs de l'éducation spécialisée en co-intervention avec des professionnels.

En particulier, cette unité d'enseignement permettra à l'étudiant de développer ses capacités à :

- ◆ questionner et analyser sa pratique ;
- ◆ développer un regard critique sur son action ;
- ◆ situer son intervention et son mandat dans une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire en tenant compte du contexte institutionnel.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif »

en s'exprimant de manière claire et structurée,

- ◆ définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;

au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,

- ◆ analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;

- ◆ proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ◆ identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ◆ proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

En « Stage d'immersion »

en référence aux contenus de son niveau de formation, au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, dans le respect des règles déontologiques et de l'usage correct de la langue française :

- ◆ de décrire des situations psycho-éducatives en tant qu'éducateur spécialisé ;
- ◆ de distinguer les faits observés des interprétations personnelles ;
- ◆ de réaliser une synthèse personnelle du projet pédagogique de l'institution ;
- ◆ concevoir et réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif qui intègrent la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire ;
- ◆ de s'interroger sur sa pratique en mettant notamment en évidence les caractéristiques de la relation éducative qu'il a établie avec les bénéficiaires et la distance professionnelle qu'il a pu établir avec ceux-ci, dans une perspective d'épanouissement personnel ;
- ◆ de décrire son intégration dans une équipe éducative ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires et du service en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé.

En « Identité professionnelle »

en référence au profil professionnel du « Bachelier : Education spécialisée en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés,

- ◆ expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ◆ dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ◆ identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ◆ utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement : « Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif », code 983019 U36D1, « Stage d'immersion », code 983030 U36D1 et « Identité professionnelle », code 983020 U36D1 de l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en s'exprimant de manière claire et structurée et dans le respect des règles déontologiques :

- ◆ de concevoir, réaliser des interventions d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'observations qui intègrent :
 - le contexte institutionnel,
 - l'équipe de travail,
 - le réseau d'intervenants,
 - la (les) personne(s) accompagnée(s) et son (leur) réseau ;
- ◆ d'adopter des attitudes professionnelles respectueuses et à l'écoute du bénéficiaire, de son entourage, de l'équipe pluridisciplinaire et de l'institution ;
- ◆ d'analyser des situations d'accompagnement psycho-éducatif,
 - en élaborant un questionnement qui tient compte de l'environnement, du contexte institutionnel, de l'équipe de travail, des bénéficiaires et de leur entourage, de sa propre personne ;
 - en distinguant les faits observés de l'interprétation ;
- ◆ d'analyser sa place, sa relation et son positionnement par rapport aux bénéficiaires et à l'équipe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle (limites et ressources) en tenant compte des spécificités des bénéficiaires.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable, en référence aux fonctions de l'éducateur spécialisé :

- ◆ de situer sa fonction éducative dans un contexte organisationnel :
 - identifier les partenaires signifiants de l'environnement de l'institution,
 - identifier les valeurs du projet institutionnel et les référents théoriques et méthodologiques du projet pédagogique,

- identifier son mandat, son rôle et ses missions dans le cadre de l'organisation,
- analyser le projet institutionnel (philosophie, valeurs, histoire, règles de vie collective et individuelle,...),
- au travers de l'organigramme de l'institution, se situer et situer les autres acteurs (rôles, fonctions, mandats,...) en comparant le mandat prescrit à celui exercé,
- rechercher et décrire des outils méthodologiques utilisés dans l'institution et faire le lien avec des théories et des modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ◆ de s'insérer dans les actions d'une équipe éducative et/ou pluridisciplinaire :
 - participer à des réunions,
 - communiquer avec les membres de l'équipe et participer à la circulation de l'information,
 - prendre de manière progressive des responsabilités ; participer à et/ou proposer la prise en charge de projets,
 - élaborer, mettre en œuvre des actions d'accompagnement psycho-éducatif en lien avec le projet institutionnel en tenant compte des aspects pédagogiques, logistiques et financiers,
 - décrire et analyser sa participation à l'organisation des actions ou activités (institutionnelles, pédagogiques, sociales, ludiques, ...) adaptées aux objectifs fixés avec les personnes accompagnées et les différents partenaires (famille, institutions, ...),
 - identifier et expliciter le sens donné aux activités et tâches quotidiennes en le liant aux objectifs fixés pour et avec les personnes accompagnées ;
- ◆ d'analyser une situation d'accompagnement éducatif vécue :
 - développer un questionnement éthique relatif au respect des libertés et droits fondamentaux,
 - évaluer les compétences et les ressources de la personne ou des personnes accompagnées,
 - étayer les demandes et les besoins exprimés par les bénéficiaires notamment par rapport à différentes dimensions (affective, relationnelle, ...),
 - favoriser des conditions d'intégration sociale,
 - associer les personnes pour déterminer des objectifs et des moyens appropriés ;
- ◆ d'interroger les perspectives et les limites de son intervention éducative :
 - situer celle-ci au sein d'un réseau et d'une équipe pluridisciplinaire,
 - prendre la mesure de la complexité de l'intervention éducative,
 - analyser ses réactions émotionnelles et prendre distance par rapport à ses émotions en adoptant une attitude professionnelle notamment face à des situations de conflits au sein de l'équipe ou de l'institution,
 - intervenir dans le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession,
 - ajuster la construction de son identité professionnelle à un processus d'auto-évaluation en termes de compétences professionnelles acquises ou à améliorer,
 - reprendre l'impact de ses représentations sur ses modes d'action.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

- ◆ définir la démarche attendue, annoncer les critères et les modalités d'évaluation ;
- ◆ amener l'étudiant à établir des liens entre les contenus de la formation et l'analyse des situations;
- ◆ clarifier avec l'étudiant et l'institution, les termes du contrat de stage en fonction des items du programme de l'étudiant ;

- ◆ gérer le suivi des activités de stage et les contacts avec les institutions et les services concernés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son questionnement et ses analyses de situations ;
- ◆ aider l'étudiant à relater des faits avec clarté et précision ;
- ◆ aider l'étudiant à améliorer sa compréhension du milieu et des relations professionnelles, notamment par la recherche d'informations ;
- ◆ encadrer la pratique de l'étudiant et évaluer ses apprentissages par rapport aux finalités et aux acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. **Etudiant** : 240 périodes

Code U
Z

7.2. **Encadrement du stage** :

| Dénomination des cours | <u>Classement des cours</u> | <u>Code U</u> | <u>Nombre de périodes par groupe d'étudiants</u> |
|--|------------------------------------|----------------------|---|
| Encadrement du stage du bachelier : Educateur spécialisé | PP | O | 20 |